



RÉPUBLIQUE DU BÉNIN  
==\*==\*==\*==\*==\*==\*==  
UNIVERSITÉ D'ABOMEY - CALAVI  
==\*==\*==\*==\*==\*==\*==



RECTORAT  
==\*==\*==\*==\*==\*==\*==  
**COMITÉ D'AUDIT**  
==\*==\*==\*==\*==\*==\*==

**RAPPORT SYNTHÈSE AU TITRE DU  
TROISIÈME TRIMESTRE 2022, C2EA**

**(Version finale)**

DÉCEMBRE 2022

## **INTRODUCTION**

Par correspondance en date du vendredi 2 décembre 2022 de la Présidente, les membres du comité d'Audit de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) ont effectué une mission de contrôle et de collecte de données sur la gestion du centre C2EA à l'INE conformément au chronogramme des activités 2022 du comité. L'objectif de la mission du comité au titre du troisième trimestre est de s'assurer que les différentes recommandations des différents corps de contrôle du centre sont mise en œuvre. Il s'agit plus spécifiquement de :

- s'assurer que les rapports de vérifications des différents corps de contrôle sont reçus, suivis et mis en œuvre de manière appropriée ;
- superviser le système de contrôles internes mis en place ;
- surveiller le respect par l'UAC des politiques et procédures applicables et contrôler la gestion des risques du projet ;
- superviser le processus d'audit indépendant annuel, y compris les recommandations de l'auditeur externe et la réception de tous les rapports.

Le présent rapport décline, pour le compte du troisième trimestre 2022, successivement :

- le niveau de mise en œuvre des recommandations antérieures des différents corps de contrôle interne et externe ;
- la gestion du centre et difficultés rencontrées par l'équipe de projet ;
- les recommandations du comité d'Audit de l'UAC.

## **1. Niveau de mise en œuvre des recommandations antérieures des différents corps de contrôle interne et externe**

Du premier janvier au 30 novembre 2022, le centre C2EA devrait avoir reçu :

- le rapport d'audit de l'IGF sur le premier semestre 2022 ;
- le rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2021, qu'on n'avait pas reçu lors de notre mission de juillet dernier ;
- et le rapport du comité d'Audit sur les deux premiers trimestres 2022.

### **1.1. Point d'exécution des recommandations de l'IGF au 30 novembre 2022**

Sur les quarante-une (**41**) recommandations de l'IGF formulées au titre du premier semestre 2022, vingt-trois (**23**) seule a été mise en œuvre au 30 juin 2022 lors de notre dernière mission à l'INE.

### **1.2. Point de mise en exécution des recommandations du comité d'Audit de l'UAC**

En ce qui concerne le rapport du comité d'Audit, nous avons constaté que le Recteur, à travers la correspondance n°198-2022/UAC/AC/SCB/SA du 29 septembre 2022, a exhorté chaque coordonnateur de mettre en œuvre les recommandations et de lui rendre compte. Ainsi, sur les trois recommandations du comité d'Audit de l'UAC deux ont été exécutées.

Le point de mise en œuvre des recommandations de l'IGF et du Comité d'Audit de l'UAC au 30 novembre 2022 sont résumés dans le tableau ci-dessous :

**Tableau n°1 : Récapitulatif de la mise en œuvre des recommandations (IGF & Comité d'Audit de l'UAC) au 30 novembre 2022 au niveau du C2EA**

N°	Recommandations	Constats relevés	Actions entreprises	Recommandations			Difficultés	Structure responsable
				Exécutées	Partiellement exécutées	Non exécutés		
<b>RECOMMANDATION DE L'IGF</b>								
<b>DE L'ÉVALUATION DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE</b>								
1	Le CNP doit veiller à la validation des plans de mise en œuvre du projet et veiller à la conformité des plans d'action et dispositifs institutionnels aux manuels de procédures et aux rapports intérimaires	Les plans de mise en œuvre ne sont pas validés par le CNP et leurs contenus (les plans d'actions et dispositifs institutionnels) ne sont pas conformes aux manuels de procédures et aux rapports intérimaires de juin 2021	les données, grandes lignes des plans d'actions validés du PTAB et du PV sont en train d'être harmonisées avec les responsables suivi évaluations de chaque pour en accord avec le plan de mise en œuvre de chaque projet		x			Le Comité national de Pilotage
2	Le CNP doit veiller à la conformité entre le PTA validé, les plans de mise en œuvre du projet et les contenus des rapports intérimaires	Les PTA de 2021 ont été validés par le CNP lors d'une séance de réunion le 16 novembre 2020. Mais il y a des discordances entre les éléments des PTA (grandes lignes des plans d'actions) validés dans le PV, ceux contenus dans les plans de mise en œuvre et ceux contenus dans les rapports intérimaires de juin 2021 (Les preuves de l'appréciation des modifications aux plans de mise en œuvre par le CNP n'ont pas été apportées	les PTA sont en harmonies avec le plan de mise en œuvre	x				Le Coordonnateur du projet C2EA

N°	Recommandations	Constats relevés	Actions entreprises	Recommandations			Difficultés	Structure responsable
				Exécutées	Partiellement exécutées	Non exécutés		
3	Le Coordonnateur du projet C2EA doit veiller à ce que tous les postes prévus dans l'organigramme ou le plan de mise en œuvre du projet soient pourvus pour l'atteinte des objectifs du projet	Les postes ci-après prévus dans les organigrammes et/ou dans les plans de mise en œuvre ne sont pas pourvus : - Responsable cellule de lutte contre le harcèlement sexuel. - Responsable à la communication - Comité Consultatif Industriel. - Collectif des responsables des institutions partenaires, incluant les responsables de filières	Responsable cellule de lutte contre le harcèlement sexuel est nommée, le recrutement du responsable communication en cours et le comité consultatif Industriel existant		x			Le Coordonnateur du projet C2EA
4	Le Coordonnateur du projet doit mettre en place un mécanisme de protection et de mise à jour du matériel informatique	Il n'existe pas un mécanisme de mise à jour des outils de protection Il n'existe pas un mécanisme de protection des appareils informatiques mais prévu dans le PD de l'INE	Les dispositions sont prises pour installer sur les ordinateurs des bureaux des antis -virus. L'achat de l'antivirus et des onduleurs est prévu sur le PTAB, gestion 2022 après ANO de la Banque mondiale et de l'AUA		x			Le Coordonnateur du projet C2EA
5	Le Coordonnateur du projet C2AE doit veiller à la séparation des fonctions incompatibles	La séparation de fonctions n'est pas suffisante car il n'y a pas de distinction entre administrateur des stocks et comptable matières mais prévu dans le PD de l'INE, la personne responsable de la comptabilité matière, n'est pas formellement nommée	A l'UAC, à défaut d'un comptable matière, le comptable financier devient comptable matière lors de l'exécution de son PTAB. Les dispositions sont en train d'être prises pour nommer de façon formelle un comptable matière ou bien se faire assister d'un magasinier	x				Le Coordonnateur du projet C2EA

N°	Recommandations	Constats relevés	Actions entreprises	Recommandations			Difficultés	Structure responsable
				Exécutées	Partiellement exécutées	Non exécutés		
6	Le Coordonnateur doit accélérer la mise en place du logiciel SUCCES	La Comptabilité matières n'est pas automatisée et opérationnelle mais l'utilisation du logiciel succès permettra de le faire à court terme La comptabilité analytique n'est pas automatisée ni opérationnelle mais l'utilisation du logiciel succès permettra de le faire à court terme	L'accélération et la mise en place du logiciel SUCCES au niveau de la comptabilité C2EA est effective. Il prend en compte l'aspect gestion des stocks	x				Le Coordonnateur du projet C2AE
7	Le Coordonnateur doit veiller à la mise en place d'un réseau intranet pour faciliter la communication interne	Il n'existe pas de réseau intranet mais sa mise en place est en cours et les moyens de communication internes se font à travers les affichages et groupe WhatsApp prévu dans le PD de l'INE	En cours			x		Le Coordonnateur du projet C2AE
8	Le Coordonnateur du projet C2AE devra veiller à la séparation des fonctions incompatibles.	La séparation de fonctions n'est pas suffisante car il n'y a pas de distinction entre administrateur des stocks et comptable matières mais prévu dans le PD de l'INE, la personne responsable de la comptabilité matière, n'est pas formellement nommée	Les dispositions sont prises sont en train d'être prise pour satisfaire cette recommandation		x			Le Coordonnateur du projet C2AE
<b>DE LA CRÉATION ET DU FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE GOUVERNANCE</b>								
1	Le CNP doit veiller à la prise d'un arrêté à titre de régularisation pour la création de tous les organes prévus dans les plans de mise en œuvre et dans l'organigramme type du projet.	Les autres organes (CCSI et CCS) ne sont pas créés par arrêtés rectoral tels que prévu dans les plans de mise en œuvre	En cours		x			Le CNP

N°	Recommandations	Constats relevés	Actions entreprises	Recommandations			Difficultés	Structure responsable
				Exécutées	Partiellement exécutées	Non exécutés		
2	Le CNP doit veiller à l'harmonisation de tous les documents du projet (plan de mise en œuvre, organigramme etc....) avec les actes de création, d'attribution et de fonctionnement des organes du projet afin d'éviter les conflits d'attribution et autres chevauchements	Les PTA de 2021 ont été validés par le CNP lors d'une séance de réunion le 16 novembre 2020. Mais il y a des discordances entre les éléments des PTA (grandes lignes des plans d'actions) validés dans le PV, ceux contenus dans les plans de mise en œuvre et ceux contenus dans les rapports intérimaires de juin 2021 (Les preuves de l'appréciation des modifications aux plans de mise en œuvre par le CNP n'ont pas été apportées)	En cours		x			Le CNP
3	Le CNP doit adopter un canevas de PV et respecter les formalismes de présentation avec plus de rigueur	Le compte rendu du CCSI n'est pas signé et il est anonyme. (Pas de précision sur les rédacteurs et leur qualité, sur les absents et le type de session etc...).	Cette recommandation est prise en compte dans la rédaction PV du CNP tenu courant novembre 2021	x				Le Président du Comité national de Pilotage
4	La coordination du projet C2EA doit veiller à la tenue régulière des réunions des comités notamment le Comité Consultatif Sectoriel (CCS).	Le Comité Consultatif Sectoriel (CCS) n'a tenu aucune réunion prouvée à la commission sur la période.	le comité consultatif sectoriel (CCS) a tenue de réunion après le passage de l'IGF	x				
<b>DE LA CRÉATION ET DU FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION</b>								
1	Le Coordonnateur du C2EA doit prendre un acte aux fins de formaliser les réunions de l'équipe de coordination	Il n'y a pas un acte qui formalise les réunions de l'équipe de coordination	En cours			x		Le Coordonnateur

N°	Recommandations	Constats relevés	Actions entreprises	Recommandations			Difficultés	Structure responsable
				Exécutées	Partiellement exécutées	Non exécutés		
2	Le Coordonnateur du C2EA doit veiller à la tenue rigoureuse du secrétariat des réunions.	Deux réunions ont été tenues (les 29 septembre 2020 et 18 mars 2021) et les PV présentés à la commission. La liste de présence n'est pas jointe Il n'apparaît pas dans les comptes rendus, les absences, les présences, le type de réunion (hebdomadaire ou mensuelle). Les Comptes rendus ne non pas signés et il n'y a pas de précision sur les rédacteurs et leur qualité.			x			Le Coordonnateur
<b>DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES</b>								
1	Le Coordonnateur du C2EA doit pourvoir au poste de responsable à la communication conformément au plan de mise en œuvre du projet	Le poste de chargé de communication est toujours vacant. Le poste d'Assistant Billings est occupé par un agent recruté pour le compte du projet WASCAL et celui du suivi-Evaluation par un agent du projet OMIDELTA	En cours			x		Le Coordonnateur du projet C2AE
2	Le Coordonnateur du projet C2EA doit prendre toutes les dispositions pour la tenue au siège du projet des dossiers individuels du personnel exerçant sur le projet.	Conformément aux dispositions du point 3.1.9 de la page 29 dudit manuel de procédures, intitulé vérifications applicables au personnel APE ou Conventionné de l'UAC, le personnel APE ou conventionné de l'UAC mis à la disposition du projet doit avoir un dossier constitué au moins de l'acte d'affectation et de tous les autres documents administratifs relatifs à sa carrière dont notamment, les titres de congés et les autorisations d'absence. Cette disposition du manuel de procédures n'est pas respectée. Aucun dossier individuel du personnel exerçant sur le projet n'est disponible au siège du projet et n'a donc pas été produit à la commission. Ces dossiers sont tenus par le service des ressources humaines de l'UAC selon les explications reçues des acteurs du projet.	Aucun personnel n'a été recruté sur le projet			x	Aucun personnel n'a été recruté sur le projet	Le Coordonnateur du projet C2AE



N°	Recommandations	Constats relevés	Actions entreprises	Recommandations			Difficultés	Structure responsable
				Exécutées	Partiellement exécutées	Non exécutées		
3	Le Coordonnateur du C2EA doit élaborer au début de chaque année, le planning annuel des congés administratifs conformément aux exigences du manuel de procédure.	Il n'existe pas de planning des congés administratifs contrairement aux dispositions du manuel de procédures qui stipule en son point 3.1.4.1 « qu'au début de chaque exercice un plan de départ en congé du personnel exerçant au sein du projet devrait être élaboré par le coordonnateur du projet »	il tient compte du planning des congés des autres gens de l'UAC. Précisément il est établi dans le mois d'août de chaque année.	x				Le Coordonnateur du projet C2AE
<b>DE LA GESTION DES MATIÈRES ET DES IMMOBILISATIONS</b>								
1	Le Comptable doit établir un ordre de sortie et un bordereau d'affectation pour la mise en consommation des routers acquis et procéder à leur estampillage	Des routers pour connexion internet au nombre de onze (11) ont été acquis et mis en consommation sans ordre de sortie et/ou bordereau d'affectation. Le non estampillage des routers acquis et mis en service	Un état d'affectation a été élaboré avant la mise à disposition des routers. Les routers sont en cours estampillage pour tenir comptes de la recommandation des IGF		x			Le Coordonnateur du projet C2AE
2	Le Coordonnateur doit veiller à la sécurisation adéquate des valeurs et numéraires du projet	L'inexistence de grille antieffraction pour assurer la sécurité du bureau du Comptable, notamment, au niveau de la porte d'accès l'inexistence de coffre-fort pour la garde des tickets valeurs. Lesdits tickets sont gardés dans une armoire par le Comptable du projet	la grille antieffraction pour assurer la sécurité du bureau du comptable est en cours de réalisation ainsi que le coffre-fort pour la garde des tickets valeurs		x			Le Coordonnateur du projet C2AE
3	La PRMP des projets CEA doit accélérer le processus d'acquisition des immobilisations au profit du C2AE.	Aucune immobilisation n'a été acquise pour le compte du projet au cours de la période sous revue. Le processus d'acquisition de certaines immobilisations (ordinateurs, mobilier de bureau etc.) est toujours en cours au passage de la commission	Le processus d'acquisition des immobilisations au profit du C2AE est effectif	x				La PRMP des projets CEA
<b>DE LA GESTION DES ARCHIVES ET DE LA DOCUMENTATION</b>								
1	Le Coordonnateur C2EA doit doter le comptable du projet d'armoires et de chronos de rangement des documents et pièces comptables sensibles.	le projet C2EA ne dispose ni d'armoires, ni de chronos de rangement des documents et pièces comptables sensibles. Ces matériels sont en cours d'acquisition selon le point des marchés en cours d'exécution présenté à la commission	Ces matériels sont toujours en cours d'acquisition			x	Ces matériels sont toujours en cours d'acquisition	Le Coordonnateur C2EA

N°	Recommandations	Constats relevés	Actions entreprises	Recommandations			Difficultés	Structure responsable
				Exécutées	Partiellement exécutées	Non exécutés		
<b>DE LA GESTION DES COURRIERS</b>								
1	Le Coordonnateur du projet C2EA doit acquérir et mettre à la disposition de l'Assistante Billings, un registre « courrier départ » et un cahier de transmission des courriers à l'interne du projet.	Il n'existe pas de registre courrier « arrivée » et de registre « courriers « départ » contrairement aux exigences du manuel de procédures. Un cahier de 50 pages est tenu en lieu et place de registres. Ce cahier n'est pas tenu à jour et ne présente pas les caractéristiques d'un registre. Un seul courrier a fait l'objet d'enregistrement par l'Assistante Billings depuis son ouverture	En cours			x		Le Coordonnateur C2EA
2	L'Assistante Billings doit veiller à l'émargement du cahier de transmission des courriers à l'interne du projet	le cahier de transmission interne des courriers est mal tenu. Il n'est pas retracé et la partie dédiée aux émargements n'est jamais renseignée	Un cahier est disponible pour la transmission interne des courriers. Aussi la plupart des courriers sont scannés et envoyés de façon électronique aux destinataires ce qui fait que la partie dédiée aux émargements n'est parfois pas remplie mais ceux qui seront transmis de façon physique suivront la procédure	x				L'Assistante Bilingue
3	Le Coordonnateur C2EA doit acquérir et mettre à la disposition de l'Assistante Billings, d'armoires de rangement	Il n'existe pas d'armoires de rangement dans le bureau de l'assistante bilingue	En cours			x		Le Coordonnateur du projet C2EA
4	L'Assistante Bilingue doit veiller au respect du manuel de procédures en matière de traitement des courriers	Les procédures de gestion des courriers prescrites par le manuel de procédures ne sont pas respectées dans le cadre du traitement des courriers par l'Assistante Bilingue. Conformément au manuel de procédures du projet, les messages fax et autres courriers électroniques recueillis par les divers responsables doivent être imprimés et traités comme courriers ordinaires « arrivée ». Cette disposition du manuel de procédures n'est pas respectée pas l'Assistante Billings.	Les dispositions sont prises pour prendre en compte cette recommandation des IGF	x				L'Assistante Bilingue

N°	Recommandations	Constats relevés	Actions entreprises	Recommandations			Difficultés	Structure responsable
				Exécutées	Partiellement exécutées	Non exécutés		
5	L'Assistante Bilingue doit veiller à la tenue correcte du cahier de transmission des courriers	le cahier de transmission interne des courriers est mal tenu. Il n'est pas retracé et la partie dédiée aux émargements n'est jamais renseignée;	Cette observation a été prise en compte dans la tenue du cahier de transmission des courriers	x				L'Assistante Bilingue
<b>DE LA GESTION BUDGETAIRE</b>								
1	Le Coordonnateur C2EA et la PRMP des CEA doivent tout mettre en œuvre pour accélérer les marchés en cours d'exécution de booster le taux d'exécution budgétaire	le faible taux de consommation des ressources allouées au projet : Pendant la période sous revue le taux d'exécution constaté est de 2, 88%	le taux d'exécution budgétaire a connu une amélioration et passe de 2,88% au 30 juin 2021 à 29,34 % au 31 décembre 2021		x		Le processus de recrutement d'une PRMP est en cours	PRMP/Coordonnateur C2EA
2	Le Responsable Financier devra doter le projet d'un plan de consommation de crédit et un tableau de bord budgétaire	L'inexistence d'un tableau de bord budgétaire le projet ne dispose pas d'un plan de consommation de crédit.	Le plan de consommation des crédits est contenu déjà dans le PTAB à travers le chronogramme de réalisation de chaque tâche ou activité.	x				
<b>DE LA GESTION COMPTABLE</b>								
1	Le Coordonnateur du Projet C2EA doit accélérer l'installation du logiciel comptable acquis pour le compte du projet	Le logiciel comptable SUCCESS existant est en cours de reconfiguration pour tenir compte des spécificités du projet	Le logiciel comptable SUCCESS existant est reconfiguré pour tenir compte des spécificités du projet	x				Le Coordonnateur
2	Le Coordonnateur doit veiller à la sécurisation des chèques et autres valeurs inactives	Les chèques du projet sont détenus par le comptable du projet dans une armoire installée dans son bureau. On note donc que les mesures de sécurité physique des chèques ne sont pas respectées (absence de coffre-fort)	l'acquisition du coffre-fort est en cours pour la sécurisation des chèques et valeurs inactives			x		Le Coordonnateur du C2EA

N°	Recommandations	Constats relevés	Actions entreprises	Recommandations			Difficultés	Structure responsable
				Exécutées	Partiellement exécutées	Non exécutés		
3	Le comptable du projet C2EA doit procéder à l'imputation comptable régulière des opérations exécutées pour le compte du projet.	L'imputation comptable des opérations de la période sous revue n'est pas encore effectuée par le comptable du projet	L'imputation comptable des opérations de la période sous revue est effective et poursuivie par le comptable du projet.	x				Le comptable
<b>DE LA GESTION FINANCIÈRE</b>								
1	Le Coordonnateur du projet doit mettre fin aux versements des droits d'inscription des étudiants sur le compte génération de revenu exclusivement dédié aux ressources générées par les activités propres du projet	Ces ressources proviennent de divers versements de droits d'inscription des étudiants d'un montant de <b>34 189 200 FCFA</b>	Cette recommandation est prise en compte dans la mise en œuvre du projet depuis le passage des IGF	x				Le Coordonnateur du C2EA
<b>DE L'APPRÉCIATION DES PIÈCES JUSTIFICATIVES DES DÉPENSES</b>								
1	Le coordonnateur du projet doit demander aux partenaires (la banque mondiale et l'AFD) la nomenclature ou le répertoire des dépenses éligibles sur le projet	L'inexistence de la nomenclature/répertoire des dépenses éligibles sur les ressources du projet provenant des partenaires financiers L'inexistence de la nomenclature/répertoire des dépenses éligibles aux ressources générées par le Projet C2EA	Le Rapport N° PAD 2724 a retracé (page 19 sur 94) les dépenses éligibles sur le projet.	x				Le Coordonnateur
<b>DE LA GESTION INFORMATIQUE</b>								
1	Le Coordonnateur C2EA doit prendre toutes les dispositions pour doter le comptable d'un matériel informatique en bon état	La vétusté du matériel informatique à la disposition du comptable du projet	la comptabilité du C2EA est dotée d'un matériel informatique en bon état depuis le passage des IGF	x				Le Coordonnateur

N°	Recommandations	Constats relevés	Actions entreprises	Recommandations			Difficultés	Structure responsable
				Exécutées	Partiellement exécutées	Non exécutés		
2	Le RF doit veiller à la collecte et à la centralisation de tous les besoins relatifs à l'utilisation du système d'information SUCCES en cours de déploiement dans les 3 projets (et déjà déployé dans certains projets comme OMIDELTA implantés à l'UAC) afin d'éviter les risques de doubles emplois dans la gestion des budgets consacrés à la mise en place de ce logiciel par chaque centre voir même à l'UAC	L'existence du logiciel SUCCESS de gestion comptable et budgétaire en cours d'installation	Le RF a pris acte de cette recommandation et a pris les dispositions nécessaires pour éviter les risques de doubles emplois surtout en ce qui concerne la gestion de 2022.	x				Le Responsable financier
<b>DE LA GESTION DES PROCÉDURES DE PASSATION ET D'EXÉCUTION DES MARCHÉS</b>								
1	Le SPM doit élaborer à temps pour chaque trimestre un rapport d'activités de mise en œuvre des marchés prévus dans son PPM	Non disponibilité des rapports d'activités du SPM au titre des premier et second trimestres 2021	le SPM a pris acte de cette recommandation et produit désormais ses rapports trimestriels d'activités dans les délais réglementaires.	x				Le SPM
2	Le SPM doit attirer l'attention du rectorat sur la nécessité de l'actualisation de l'arrêté rectoral portant création, attribution, organisation et fonctionnement de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics de l'Université d'Abomey-Calavi conformément aux nouvelles dispositions en vigueur (la loi n° 2020-26 du 29 septembre portant code des marchés publics en République du Bénin et ses décrets d'application)	Non actualisation de l'arrêté rectoral portant création, attribution, organisation et fonctionnement de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics de l'Université d'Abomey-Calavi Conformément aux nouvelles dispositions en vigueur (loi N° 2020-26 du 29 septembre portant code des marchés publics en République du Bénin et ses décrets d'applications)	L'information est portée aux autorités compétentes.	x				Le SPM des projets CEA

N°	Recommandations	Constats relevés	Actions entreprises	Recommandations			Difficultés	Structure responsable
				Exécutées	Partiellement exécutées	Non exécutés		
3	Le SPM doit veiller à ce que la PRMP tienne compte de toutes les exigences de qualification contenus dans les avis d'appels à concurrence lors de la phase d'évaluation des offres	Toutes les exigences en matière de capacité technique ne sont pas évaluées par la commission d'évaluation des offres relative aux demandes de cotation. Il s'agit notamment de celle relative à : " Avoir exécuté au cours des trois dernières années (2018-2019-2020) au moins un marché similaire justifié par une attestation de bonne fin d'exécution ou PV de réception appuyée de bon de commande ou contrat enregistré au service des domaines. La similarité se définit rapport à la nature et au montant du marché exécuté	Le SPM veille désormais à ce que toutes les exigences en matière de qualifications techniques et financières soient évaluées dans le cadre de la passation des marchés de tous les projets CEA IMPACT du Bénin.	x				Le SPM des projets CEA
4	Les commissions d'ouverture et d'évaluation des offres doivent prendre toutes les dispositions nécessaires pour finaliser leurs travaux dans les délais impartis conformément aux dispositions légales en vigueur	Les travaux de commissions relatifs à l'évaluation technique et financière des offres ainsi que l'établissement des PV d'attribution provisoire dépassent généralement les 10 jours légaux	Le non-respect des délais réglementaires d'évaluation des offres par la commission d'Ouverture et d'Evaluation des offres est dû à la difficulté de mobilisation des membres desdites commissions car ces derniers ont d'autres attributions en dehors de leur intervention sur les activités des projets. Les Coordonnateurs ont pris acte de ce constat et priorisent désormais les acteurs plus ou moins disponibles dans la mise en place des COE par note de service.	x				Les commissions d'ouverture et d'évaluation des offres
5	Le SPM doit veiller à ce que la PRMP proroge les délais de validité des offres en cas de dépassement du délai préalablement prévu au dossier d'appel à concurrence	Délai total de passation relativement long enregistré pour deux marchés de demande de cotation dont les procédures ont démarré respectivement en avril et mai 2021 dont les contrats sont toujours en cours de signature	Le SPM a pris des dispositions afin que les délais de validité des offres soient prorogés systématiquement avant leur expiration. De même, les délais de passation des marchés au second semestre ont été considérablement réduits.	x				Le SPM

N°	Recommandations	Constats relevés	Actions entreprises	Recommandations			Difficultés	Structure responsable
				Exécutées	Partiellement exécutées	Non exécutés		
6	Le SPM doit veiller à ce que la PRMP authentifie à l'avenir tous les contrats avant la phase de l'enregistrement	Il est remarqué que les contrats ne sont pas revêtus du sceau de l'authentification de la DNCMP	Le SPM a pris les dispositions idoines et tous les contrats sont désormais authentifiés à la DNCMP	x				Le SPM
<b>POINT DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS_IGF AU 30 NOVEMBRE 2022 (EN TERMES DE NOMBRE)</b>				<b>23,00</b>	<b>10,00</b>	<b>8,00</b>		
<b>POURCENTAGE DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS_IGF AU 30 NOVEMBRE 2022</b>				<b>56,10 %</b>	<b>24,39 %</b>	<b>19,51 %</b>		
<b>RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'AUDIT DE L'UAC</b>								
1	Recrutement d'un responsable suivi évaluation du projet	Le responsable de suivi-évaluation du projet C2EA n'étant pas agent de l'institut ne bénéficie d'aucune rémunération.				x		Le Coordonnateur
2	Rémunération du personnel mis à disposition du projet	Le personnel de l'université mis à disposition du projet ne bénéficie pas d'une rémunération complémentaire sur le projet.				x		Le Coordonnateur et le Recteur
<b>POINT DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS COMITE D'AUDIT DE L'UAC AU 30 NOVEMBRE 2022 (EN TERMES DE NOMBRE)</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>		
<b>POURCENTAGE DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS_ COMITE D'AUDIT DE L'UAC AU 30 NOVEMBRE 2022</b>				<b>0 %</b>	<b>0 %</b>	<b>100 %</b>		

*Source : Élaboré par nous-même à partir des données collectées, décembre 2022*

D'après les données du tableau, sur les quarante-une (41) recommandations de l'IGF : **56,10** % des recommandations ont été mise en œuvre entièrement, **24,39** % l'ont été partiellement et **19,51** % n'ont pas du tout été mise en œuvre à fin juin 2022. On note un effort dans la mise en œuvre des recommandations relevées par la mission. Néanmoins ; il importe que les équipes en charge du projet C2EA prennent les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre complète des recommandations de l'IGF avant la fin du quatrième trimestre 2022.

Concernant les deux (2) recommandations du comité d'Audit de l'UAC aucune n'a été mise en œuvre au 30 novembre 2022, soit un taux de **100,00** % au 30 novembre 2022.

### **1.3. Substance du rapport du CAC sur les comptes clos au 31/12/2021**

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 du projet CEA-SMIA ont été audités par le cabinet ERUDIT FCG, commissaire aux comptes (CAC) du projet C2EA. L'opinion du CAC porte sur les états financiers de synthèse en générale et sur d'autres vérifications prévues par les termes de référence. La substance de l'opinion du CAC est ainsi formulée :

#### **1.3.1. Opinion sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021**

À notre avis, à l'exception de l'incidence des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » ci-dessous, nous sommes d'avis que les états financiers du Centre d'Excellence d'Afrique pour l'Eau et l'Assainissement pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, qui nous ont été transmis et qui figurent en annexe 1 du présent rapport, donnent une image fidèle et complète des recettes et des dépenses conformément aux dispositions des accords de financement. Les ressources du projet n'ont pas été entièrement gérés conformément aux dispositions des accords de financement, dans un souci d'économie et d'efficience et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées.



*Fondement de l'opinion avec réserve :*

**Limitation :** Nous portons en limitation un montant de FCFA 23.787.563, représentant des dépenses relatives à la phase préparatoire du projet ayant fait l'objet de remboursement. Ces dépenses engagées courant 2019-2020, période ne faisant pas partie de notre champ d'audit, n'ont pas fait objet de notre contrôle.

**Réserve :** Nous portons en réserve le montant FCFA 4.085.000, représentant les paiements effectués à l'attributaire SAHAB dans le cadre du marché relatif à l'acquisition de matériels informatiques pour l'équipe de gestion du projet dont le recrutement a été effectué en violation des règles de passation des marchés.

### **1.3.2. Autres vérifications**

Nous avons procédé aux autres vérifications prévues dans les termes de référence. Ces contrôles ont conduit à vérifier que :

- toutes les ressources des bailleurs ont été employées conformément aux dispositions des accords de financement applicable, dans un souci d'économie et d'efficacité, et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été fournies ;
- les fonds de contrepartie nationale (budget de l'Etat) ont été obtenus et employés, dans le souci d'économie et d'efficacité, et uniquement aux fins pour lesquelles ils ont été fournis ;
- les subventions relatives aux activités génératrices de revenus ont été mises en œuvre conformément aux procédures convenues ;
- les acquisitions de biens et de services financés ont fait l'objet de marchés passés conformément aux dispositions de l'accord de financement applicable fondés sur les procédures de passation de marché de la Banque mondiale et ont été proprement enregistrés dans les livres comptables ;

- tous les dossiers, comptes et écritures nécessaires ont été tenus au titre des différentes opérations relatives au projet (y compris les dépenses couvertes par les relevés de dépenses ou rapports de suivi financier ;
- les comptes Désignés sont gérés conformément aux dispositions des accords de financement ;
- les comptes du projet ont été préparés sur la base de l'application systématique des normes du système comptable OHADA révisé adaptées aux particularités des projets de développement et donnent une image fidèle de la situation financière du projet à la fin de chaque exercice ainsi que des ressources reçues et des dépenses effectuées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ;
- la performance financière globale du projet est satisfaisante ;
- les actifs immobilisés du projet sont réels et correctement évalués et le droit de propriété du projet ou des bénéficiaires sur ces actifs est établi en conformité avec les accords de financement.

Au terme des diligences mise en œuvre, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces points.

## **2. Gestion du centre et difficultés rencontrées par l'équipe de projet**

### **2.1. Gestion courante du centre au 30 novembre 2022**

Les différentes diligences effectuées sont :

- la vérification et l'arrêté les divers documents (administratifs, comptables et financiers mouvementés de la période) ;
- l'évaluation du dispositif de contrôle interne ;
- le contrôle de la tenue à jour et régulière de la caisse du projet ;
- l'analyse par sondage des pièces justificatives de certaines opérations financières exécutées et le niveau de performance atteint au 30 novembre 2022.

De façon générale, nous avons noté que les documents ci-dessus énumérés sont bien tenus et arrêtés à la fin de chaque mois et sont soumis à la validation du Responsable financier et du coordonnateur du projet C2EA. Les rapprochements bancaires sont régulièrement effectués et les écritures comptables y afférentes sont aussi passées dans les différents livres journaux appropriés.

Le contrôle interne est assuré par l'IGF et le Service de Contrôle budgétaire du Rectorat (SCB). Le SCB exerce un contrôle à priori de l'exécution des dépenses du centre alors que l'IGF réalise un audit semestriel des opérations et de tout le dispositif. Le tout dernier a eu lieu en juillet 2022 pour le compte du premier semestre 2022.

Nous avons noté à notre descente au C2EA, que l'encaisse physique de tickets valeurs s'élève à **trois millions cinq cent quarante-quatre mille (3.544.000)** francs CFA dont la décomposition se présente ainsi qu'il suit :

**Tableau récapitulatif de l'encaisse de tickets valeurs enregistré le jour de notre passage à la comptabilité du projet.**

N° d'ordre	Valeur faciale du ticket	Nombre	Montant (en FCFA)
1	10.000 FCFA	209	<b>2.090.000</b>
2	5.000 FCFA	207	<b>1.035.000</b>
3	2.000 FCFA	181	<b>362.000</b>
4	1.000 FCFA	57	<b>57.000</b>
Total		<b>654</b>	<b>3.544.000</b>

*Source : Élaboré par nous-même à partir des données collectées sur place le mardi 20 décembre 2022*

Ce montant est conforme au solde arrêté dans le registre de gestion de tickets valeurs arrêté le mardi 20 décembre 2022, date de notre passage à la comptabilité du projet.

Au cours de la période de juillet à novembre 2022, l'équipe du projet C2EA a tenu quatre (4) réunions statutaires. Les différents comptes rendus de réunion et procès-verbaux sont disponibles sur le site web du projet.

Quant au solde rapproché au 30 novembre 2022 des comptes bancaires cumulés du projet, il s'élève à **cinq cent quarante millions deux cent trois mille neuf cent trois (540.203.903)** francs CFA alors que la balance du compte « 52 : banque » édité au 30 novembre 2022 présente un solde de **cinq cent vingt-six millions cent quatre-vingt-huit mille trente-sept (526.188.037)**. La différence pourrait s'expliquer par le montant du compte génération de revenus. Les fonds sont disponibles sur quatre (4) différents comptes bancaires ouverts dans les livres des banques commerciales.

En ce qui concerne la performance financière globale du projet, le niveau atteint au 30 novembre 2022 se résume comme suit : pour un montant de **deux milliards cent quatre-vingt-cinq millions trois cent cinquante-sept mille deux cents (2.185.357.200)** francs CFA budgétisé, **un milliard quatre cent trente-huit millions deux cent douze mille cent douze (1.438.212.112)** francs CFA ont été mobilisés au 30 novembre 2022, soit un taux de mobilisation de ressources de **65,81 %** pour une valeur cible de **91,67 %**. Ces ressources mobilisées sont effectivement consommées pour un montant de **deux cent cinquante-neuf millions sept cent cinq mille quatre-vingt-huit (259.705.088)** francs CFA soit un taux de consommation **18,06 %** par rapport aux ressources mobilisées au 30 novembre 2022. Il se dégage un faible taux de consommation des ressources mobilisées pour le compte du projet dans son ensemble.

Les niveaux de performance atteints par indicateur au 30 novembre 2022 sont consignés dans le tableau ci-après :

Tableau récapitulatif : **Niveau de performance au 30 novembre 2022**

N°	Indicateurs	Taux de réalisation
1	Préparation institutionnelle	100,00 %
2	Nombre d'étudiants avec un accent sur le genre et la régionalisation	50,00 %
3	Qualité de l'enseignement et de la recherche	29,00 %
4	Pertinence de l'éducation et de la recherche	82,00 %

N°	Indicateurs	Taux de réalisation
5	Gestion financière régulière et de qualité	39,00 %
6	Impact institutionnel	0,00 %
7	Impact sur le développement	50,00 %
Total		<b>46,00 %</b>

*Source : Données de l'AUA et de la Banque mondiale*

Il se dégage un faible taux d'exécution financière de **46,00 %** contre un taux d'exécution physique de **63,17 %** au 30 novembre 2022.

## **2.2. Difficultés rencontrées par l'équipe de projet**

Nous avons effectué une séance d'échanges avec les membres des unités de gestion du projet à notre descente à l'INE. A cette séance, nous avons échangé avec le Responsable financier, le Responsable Suivi-évaluation et le Comptable. Les autres membres de l'équipe de gestion du projet C2EA n'étaient pas disponibles. Cette séance a pour but de prendre connaissance des difficultés éventuellement rencontrées par les différents acteurs dans le pilotage du projet. Entre autres difficultés, nous énumérons ci-après les quatre (4) les plus significatives :

- non intéressement de certains personnels de la gouvernance du projet (coordonnateur du projet, responsable financier du projet, le comptable du projet, pour ne citer que ceux-là). Cet état de chose entrainerait la démotivation et contribuerait à plus de 50 % au faible taux de consommation enregistré sur la période ;
- insuffisance de personnel à la comptabilité du projet, qui se résume au seul comptable du projet, vu la densité des tâches quotidiennes et périodiques à exécuter. Le comptable seul, n'arrive pas à effectuer toutes les tâches quotidiennes et périodiques des activités du projet. Il se trouve donc obligé de travailler les week-ends et même les jours fériés pour y arriver. Parfois il est obligé de faire recourt aux stagiaires qu'il rémunère vaille que vaille sur ses propres deniers ;
- absence de PRMP exclusivement dédiée au projet C2EA a plombé l'exécution des activités relatives aux marchés :

- lourdeur des procédures de passation des marchés publics pour l'exécution de certains travaux, activités importantes et rapports du projet.

### **3. Recommandations**

Les membres du comité d'Audit de l'UAC recommandent à l'équipe de pilotage et de gouvernance du projet C2EA :

- définir et payer un complément de rémunération au personnel du projet qui sont mis à disposition du projet en tenant compte de leurs degrés d'implications respectif dans le projet afin de les motiver ;
- recruter ou mettre à disposition du projet, un collaborateur pour assister le comptable dans ses tâches en vue d'un meilleur rendement ;
- proposer et faire valider par le Ministre de l'Économie et des Finances (MEF) un projet manuel de procédures de passation des marchés spécifique du projet adaptés aux spécificités du projet afin d'accélérer la consommation des ressources mobilisées ;
- prendre des dispositions appropriées pour une meilleure exploitation des différents rapports du comité d'Audit de l'UAC ;
- organiser un diagnostic organisationnel du pilotage et de la gouvernance du projet afin d'identifier les vraies causes du faible taux de consommation de ressources mobilisées du projet, ceci permettrait in fine, l'amélioration du taux de consommation des ressources.

## **Conclusion**

De façon générale, on note un taux timide de consommation de ressources mobilisées pour le projet C2EA. Il est important que les membres des unités de pilotage du projet à divers niveau, réfléchissent sur l'organisation d'un diagnostic profond des forces et faiblesses relatives à l'exécution globale du projet. Ceci permettra de renforcer les forces et de corriger les faiblesses afin d'améliorer le niveau de performance du projet.

Fait à Abomey-Calavi, le 29 décembre 2022

**Pour le Comité d'Audit de l'UAC,  
la Présidente,**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a final vertical stroke with a horizontal crossbar.

Professeur Karima SYLLA